

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2023-241 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire prend acte de l'installation de Madame Stéphanie BERTHON en qualité de conseillère communautaire suppléante de Saint-Flour Communauté et dit que Madame Stéphanie BERTHON, conseillère communautaire suppléante, siégera dorénavant au sein du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté ainsi qu'au sein des autres instances de gouvernance dans lesquelles Madame Christine FRANCON a été désignée.

DELIBERATION N°2023-242 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 20 novembre 2023 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2023-243 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 octobre 2023 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 octobre 2023.

DELIBERATION N°2023-244 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION TOURISTIQUE DES GORGES DE LA TRUYERE DANS LE CADRE DE LA ROUTE DE L'ENERGIE 2019-2023 - APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIERE 2023- APPROUVEE

Le conseil Communautaire approuve l'annexe financière 2023 telle que jointe à la délibération et autorise Madame le Président à signer ladite annexe financière et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2023-245 : APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 - CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE CHAUDES-AIGUES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve et engage l'opération « Construction de la déchetterie intercommunale de Chaudes-Aigues » ;
- ✚ Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ✚ Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL/DETR pour un montant de 515 120 € correspondant à 80% d'un montant de dépenses totales de 643 900 € ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2023-246 : APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 - CREATION DU SENTIER DES MAQUISARDS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve et engage l'opération « Création du sentier des maquisards » ;
- ✚ Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ✚ Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL/DETR pour un montant de 51 576,68 € correspondant à 53,16 % d'un montant de dépenses totales de 97 015,00 € HT ;

- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2023-247 : APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 - AMENAGEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve et engage l'opération « Aménagement intérieur du conservatoire » ;
- ✚ Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ✚ Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL/DETR et fonds verts pour un montant de 83 164 € correspondant à 80% d'un montant de dépenses totales de 103 955 € HT ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2023-248 : APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 - AMENAGEMENT INTERIEUR DES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SAINT-FLOUR- APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve et engage l'opération « Aménagement intérieur des locaux de l'Office de Tourisme intercommunal de Saint-Flour » ;
- ✚ Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ✚ Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL/DETR ou du Fonds verts pour un montant de 102 699,88 € correspondant à 18% d'un montant de dépenses totales de 579 869,32€ HT ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2023-249 : APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 – EFFICACITE ET SOBRIETE DES BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUTAIRES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve et engage l'opération « Efficacité et sobriété des bâtiments publics communautaires » ;
- ✚ Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ✚ Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL/DETR pour un montant de 465 103,99 € correspondant à 50% d'un montant de dépenses totales de 930 207,98 € HT ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2023-250 : APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 – SAINT-FLOUR COMMUNAUTE COLLECTIVITE ECORESPONSABLE ET EXEMPLAIRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve et engage l'opération « Saint-Flour Communauté collectivité écoresponsable et exemplaire » ;
- ✚ Approuve le plan de financement dudit projet ;
- ✚ Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL/DETR pour un montant de 40 560,00 € correspondant à 80% d'un montant de dépenses totales de 50 700,00 € HT ;
- ✚ Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

DELIBERATION N°2023-251 : BUDGET PRIMITIF 2023 - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte les décisions modificatives telles que présentées dans la délibération et autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

DELIBERATION N°2023-252 : AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - TRAVAUX D'AMENAGEMENT OFFICE DE TOURISME SAINT-FLOUR - OPERATION 109 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement telle que définie dans la délibération ;
- ✚ Décide de solliciter auprès de l'Office du tourisme des Pays de Saint-Flour l'octroi d'une avance remboursable d'un montant de 116 000 €, remboursable l'année budgétaire suivante ;
- ✚ Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;

- ✚ Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

DELIBERATION N°2023-253 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - NOUVEL ARRET DU PROJET - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Arrête à nouveau sans modification le projet de PLUi arrêté le 15 mai 2023 par le Conseil communautaire, tel qu'annexé à la délibération n°2023-137 du conseil communautaire du 15 mai 2023, en vue ensuite de le soumettre à l'enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et de l'Environnement,
- ✚ Précise que le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté, avec le bilan de la concertation est tenu à la disposition du public, aux heures et jours habituels d'ouverture, du siège de Saint-Flour Communauté à SAINT FLOUR, ainsi que sur le site internet du Saint-Flour Communauté <https://saint-flour-communaute.fr/>;
- ✚ Précise que conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois au siège de Saint-Flour Communauté et dans les mairies des communes membres et d'une publication sur le site internet de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2023-254 :
INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 20 novembre 2023

Affichée le 27 novembre 2023

La Présidente,

Céline CHARRIAU

